

Matériaux pour une étude des délinquances en Guyane

Laurent MUCCHIELLI

Directeur de recherche au CNRS, Laboratoire Méditerranéen de Sociologie,
UMR 73 05, CNRS et Aix-Marseille Université

N°6 - Avril 2013

Résumé : A l'occasion des « Assises de la sécurité » organisées par la ville de Kourou le 10 novembre 2012, l'auteur tente de faire le point sur la situation de la Guyane du point de vue des délinquances. Il s'appuie d'abord sur toutes les statistiques, les études scientifiques et les rapports parlementaires disponibles. Il a ensuite organisé sur place quelques entretiens individuels ou collectifs avec des professionnels de la sécurité, de la justice, du travail social et de la politique de la ville. Il présente ici une synthèse de ce travail exploratoire, un premier regard porté par un sociologue métropolitain spécialisé sur les questions de délinquance, espérant simplement repérer quelques-uns des principaux enjeux en la matière, qu'un véritable diagnostic pourrait approfondir à l'avenir.

Mots-clés : Guyane - Délinquance - Statistique - Politique de sécurité et de prévention - Justice - Contextes sociaux

Sommaire :

I. Comment réfléchir ?	Page 3
II. Quelques chiffres pour cadrer l'analyse	Page 3
II.1. Une comparaison Guyane, DOM, métropole et Corse	Page 4
II.2. Circonscriptions de gendarmerie et de police	Page 5
III. Quelques constats caractérisant les problèmes de délinquance et les politiques publiques de sécurité et de prévention en Guyane	Page 6
III.1. Sur le plan des comportements, sept constats	Page 6
III.2. Du côté des politiques de sécurité, de prévention et de justice, quatre constats	Page 8
IV. Des problèmes de fond, qui conditionnent l'avenir de la société guyanaise	Page 11
Bibliographie	Page 14
Annexes : données statistiques	Page 16
I. Les données de la police et de la gendarmerie	Page 16
II. Quelques caractéristiques sociodémographiques de la Guyane, comparaison à vingt ans d'écart (1990 et 2009) et comparaisons avec d'autres régions françaises	Page 23
III. Autres données sociales	Page 25

Le 10 novembre 2012, la ville de Kourou (Guyane) avait organisé des « Assises de la sécurité » et y avait invité l'auteur de ces lignes. Sur place, la tension était vive et les accusations fusaient dans la salle, souvent des plus simplistes et populistes, consistant notamment à désigner une catégorie de la population comme responsable de tous les problèmes (localement le bouc-émissaire représentant la figure de l'Étranger est le « village Saramaka », un mini-bidonville habité par des « Noirs-Marrons »), à réclamer que la Police nationale remplace la Gendarmerie nationale, ou encore à demander la construction d'une nouvelle prison, l'instauration de couvre-feux généralisés, etc. Cela étant, les problèmes, quoique fort anciens en réalité (Joseph-Affandi, 1999), n'en sont pas moins réels. L'augmentation de certains actes de délinquance semble avoir été particulièrement forte en 2012 à Kourou. Selon les statistiques de la gendarmerie, 493 cambriolages y ont été constatés de janvier à octobre 2012, ce qui équivaut à environ 600 pour l'année. Et ce chiffre est vraiment imposant pour une ville d'environ 26 000 habitants. En admettant qu'il y a en moyenne quatre personnes vivant dans un foyer, cela fait presque 10% de la population concernée sur une seule année, davantage même (environ 13%) si l'on tient compte du fait qu'un petit tiers des victimes de cambriolages ne porte pas plainte selon les enquêtes menées en métropole (Robert, Zauberman, Miceli,

Nevanen, Didier, 2010). Par comparaison, prenons un territoire dans le département des Bouches-du-Rhône où nous travaillons et qui n'est pas réputé pour sa tranquillité. 600 cambriolages, c'est ce que la police nationale a enregistré dans la circonscription de Marignane en 2011, mais pour une population presque deux fois supérieure¹. Par ailleurs, au-delà ou à côté des chiffres, durant notre séjour nous avons parcouru la ville de Kourou en tous sens, de jour comme de nuit, en compagnie notamment du chef de la police municipale. Et nous y avons observé d'abord les hauts grillages entourant toutes les maisons dans les quartiers d'habitat des classes moyennes et supérieures, ainsi que l'existence de *community gates* (appelée à Kourou les « bases-vie »). Mais cela existe depuis de nombreuses années, nous ont dit nos interlocuteurs. Nous y avons observé ensuite le fait que de nombreux commerçants ferment à clef l'entrée de leur commerce, que ce soit le coiffeur en journée ou le restaurant en soirée. Et cela, de l'avis général, est nouveau.

A l'occasion de ces Assises, nous avons tenté de nous faire une opinion un peu globale sur la situation de la Guyane du point de vue des délinquances. Dans ce but, nous avons d'abord consulté depuis la métropole toutes les statistiques, les études et les rapports parlementaires existants².

¹ Le commissariat de police de Marignane couvre trois communes : Marignane (34 500 habitants), Gignac (9 200 habitants) et Saint-Victoret (6 600).

² La liste des sources écrites consultées se trouve à la fin du texte. En annexe, nous avons mis également toutes les données statistiques collectées ou calculées. Sauf exception, nous n'avons pas repris les nombreux textes consultés dans la presse, ni les vidéos trouvées sur Internet. Enfin, certaines données nous ont été communiquées à titre confidentiel par nos interlocuteurs institutionnels locaux, elles ne sont donc pas référencées ici.

Ensuite, nous avons organisé sur place, à Cayenne et surtout à Kourou, une série de rencontres individuelles ou collectives avec des professionnels de la sécurité, de la justice, du travail social et de la politique de la ville. Ce texte est une synthèse de ce que nous croyons avoir appris et compris au terme non pas d'une véritable recherche scientifique (il faudrait y séjourner une année complète), mais d'un premier regard porté par un sociologue métropolitain spécialisé sur les questions de délinquance. Nous ne prétendons évidemment pas poser un diagnostic définitif, mais plus modestement soulever quelques-uns des principaux enjeux en la matière.

I. Comment réfléchir ?

Pour commencer, avant les résultats, voici les principes généraux qui ont guidé notre réflexion, les règles intellectuelles que nous mettons en œuvre ici comme ailleurs pour diagnostiquer les situations locales.

1 – Chaque territoire est à la fois semblable et différent, en l'espèce il ne se passe pas en Guyane des choses incompréhensibles et que l'on ne voit nulle part ailleurs, mais nous ne pouvons pas non plus plaquer les mêmes schémas d'analyse qu'ailleurs. Et en l'occurrence, nous ne pouvons pas plaquer sur la Guyane exactement les mêmes raisonnements que nous tenons en métropole ou même dans d'autres départements d'outre-mer. En d'autres termes, il y a des spécificités guyanaises, qu'il faut repérer et intégrer dans l'analyse.

2 – La délinquance est, comme tous les autres problèmes sociaux, un phénomène complexe. Il n'y a pas une délinquance mais des délinquances et il n'y a pas une explication mais des explications.

3 – La délinquance ne tombe pas du ciel, elle ne sort pas du code génétique, elle ne provient pas de la méchanceté intrinsèque de telle ou telle personne ou catégorie de personnes. La ou plutôt les délinquances ont des raisons précises, des causes précises, il faut se donner les moyens de les trouver, il faut essayer de comprendre finement ce qui se passe. Sinon, à nouveau, l'on risque de crier fort mais d'être en réalité inefficace à court ou à long terme. Tant que l'on n'a pas trouvé les causes, on risque de ne pas traiter réellement le problème mais seulement de gérer plus ou moins bien ses symptômes.

II. Quelques chiffres pour cadrer un peu l'analyse

Avec l'aide de deux membres de notre équipe (Elsa GELY et Emilie RAQUET), nous avons regardé les chiffres de la police et de la gendarmerie sur l'ensemble de l'année 2011 (dernière complète et publiée) et nous avons fait une comparaison avec les autres départements d'outre-mer (DOM), avec la métropole et aussi avec la Corse en raison des particularismes de cette île. Puis, nous avons regardé le détail des circonscriptions de police et de gendarmerie. Voici les principaux résultats de ces calculs qui sont basés sur les seules statistiques disponibles qui sont celles de la police et de la gendarmerie. Il faut rappeler à cet égard que ces

statistiques ne sont pas un recensement général des actes de délinquance mais le comptage des procédures faites par les services de police et de gendarmerie, ce qui ne correspond qu'à une partie de la réalité et une partie non nécessairement représentative car elle est déterminée d'une part par les comportements de plaintes des victimes d'autre part par les politiques de sécurité du moment (Mucchielli, 2010). Nous sommes de surcroît dépendants de la présentation de ces chiffres opérée par le ministère de l'Intérieur, qui crée parfois des agrégats (regroupements d'infractions dans une grande catégorie) tellement vastes qu'ils perdent beaucoup de leur pertinence. Tout ceci ne fournit donc que des indications très générales, mais néanmoins intéressantes. Nous allons les résumer rapidement, en sachant que le lecteur retrouvera le détail de ces données statistiques en annexe de ce texte.

II.1. Une comparaison Guyane, DOM, métropole et Corse

1 – Il n'y a pas, en Guyane, davantage de vols et de cambriolages qu'en métropole, il y en a autant en moyenne mais beaucoup plus que dans d'autres départements, sauf en Guadeloupe. Dans le détail, la Guyane arrive en deuxième position pour les cambriolages - après la Guadeloupe -, elle arrive en quatrième position pour les vols de voitures et de deux roues, après la métropole, la Guadeloupe et la Corse, en revanche elle arrive en première position pour les vols simples, que ce soit des vols sur particuliers ou des vols à l'étalage.

2 – Il y a davantage de violences physiques en Guyane que partout ailleurs en France (et cela est vrai aussi bien des violences intrafamiliales que des vols avec violence et des braquages).

3 – Il y a plus de délinquance organisée en Guyane que partout ailleurs en France. Cela étant, nous savons qu'il existe un « problème » spécifique d'immigration clandestine en Guyane. Plusieurs rapports publics amènent à estimer entre 35 et 50 000 personnes le nombre d'habitants clandestins, soit l'équivalent de 20 à 25 % de la population officielle (il y avait 206 000 habitants en Guyane au dernier recensement). Dès lors, nous avons repris toute l'analyse statistique en ajoutant 45 000 personnes à la population officielle. Et cela a modifié le résultat de la comparaison. Pour les violences aux personnes, ce qui inquiète le plus, la Guyane passe de la première à la troisième place derrière la Guadeloupe et la Martinique. Et pour les délinquances économiques et financières, la Guyane descend d'un cran, de la première à la deuxième place, car la Corse passe devant. Ce ne sont là qu'un petit calcul et un petit raisonnement, mais qui nous semblent intéressants. Cela suggère que si la situation est grave, en ce qui concerne les relations sociales ordinaires en quelque sorte, elle n'est peut-être pas fondamentalement différente de celle d'autres territoires ultra-marins malgré les spécificités guyanaises. Finalement, *c'est sans doute sur le terrain de la délinquance organisée (le banditisme)* - et non des violences interpersonnelles ou de la petite et moyenne délinquance économique « classiques » - *qu'il faut chercher les spécificités de la situation de la délinquance en Guyane.*

En tout cas, pour revenir aux types de délinquance, on voit déjà qu'il se dégage au moins trois sous-ensembles : 1) une petite et moyenne délinquance économique faite de vols et de cambriolages (une délinquance que l'on pourrait dire parfois de subsistance), 2) des actes à caractère violent (que ce soit pour des raisons de conflits personnels, familiaux et de voisinage entre les particuliers ou bien pour des raisons liées aux vols), plus violents qu'en métropole mais pas nécessairement différents de ce que l'on constate dans les Antilles, enfin 3) des délinquants organisés, ce qui est autre chose. Et ceci n'est qu'une première approche des choses, encore très grossière. La réalité est certainement beaucoup plus compliquée. D'autant que quantité de problèmes ne sont pas ou pas beaucoup déclarés à la police et à la gendarmerie. Par exemple des rackets et des violences à l'école, des violences conjugales et bien sûr certains types de délinquance économique et financière ou encore la corruption.

II.2. Circonscriptions de gendarmerie et de police

Que peut-on dire à une échelle territoriale plus fine ? Le ministère de l'Intérieur publie dans son volume annuel des données par circonscriptions de police et de gendarmerie. Il y a en Guyane une circonscription de police (Cayenne, 57 000 habitants officiels) et trois circonscriptions de gendarmerie qui correspondent aux trois Compagnies de Kourou, Matoury et Saint-Laurent du Maroni, couvrant des territoires correspondant respectivement à environ 42 000, 54 500 et 70 000 habitants officiels. Chacune de ces divisions administratives englobe des territoires

tellement différents et tellement immenses (trois Compagnies de gendarmerie pour l'essentiel d'un territoire de 84 000 km², soit l'équivalent d'une douzaine de départements métropolitains) qu'il n'y a pas forcément beaucoup de sens à les comparer. Malgré tout, faute de mieux, si l'on ne compare pas des chiffres globaux de délinquance (puisque nous avons dit qu'il y a des délinquances et que donc seul le détail est pertinent) et l'on calcule des taux (voir le tableau en annexe avec les calculs en taux pour 10 000 habitants), voici les faits marquants.

- La circonscription de police de Cayenne affiche un nombre plus important de procédures en matière d'« atteintes volontaires à l'intégrité physique » (violences interpersonnelles), surtout celles qui sont liées aux vols avec violence. Elle se distingue également pour les vols simples sur particuliers (et par ailleurs pour les escroqueries et contrefaçons mais cela est sans doute dû à la concentration des flux commerciaux).

- La circonscription de gendarmerie de Kourou est celle qui enregistre le plus de faits de délinquance en matière de vols de voiture et de deux roues. Elle vient en deuxième position derrière Cayenne pour les violences interpersonnelles et pour les vols sur particuliers. Et elle vient également en deuxième position en matière de cambriolages mais cette fois-ci derrière la Compagnie de Matoury.

Pour simplifier, *Cayenne et Kourou semblent donc bien être deux points particulièrement sensibles en matière de sécurité publique.*

III. Quelques constats caractérisant les problèmes de délinquance et les politiques publiques de sécurité et de prévention en Guyane

Au fil de nos lectures et au terme des entretiens avec les professionnels de terrain que nous avons interviewés ou simplement rencontrés ici, voici à présent quelques constats caractérisant plus ou moins les problèmes de délinquance en Guyane. Nous les présentons sans hiérarchisation particulière, sur le plan des comportements dans la population, ensuite sur celui des politiques publiques.

III.1. Sur le plan des comportements, sept constats

1 – Le niveau de violence actuel de la société guyanaise se mesure d’abord à l’importance du taux d’homicide. Prenons des points de comparaison métropolitains avec le département des Bouches-du-Rhône (1,97 million d’habitants) et la région de Corse (305 000 habitants), soit les deux régions métropolitaines réputées les plus violentes. En 2011, on a relevé 152 homicides dans les Bouches-du-Rhône et 41 en Corse, soit respectivement des taux de 7,7 et 13,4 homicides pour 100 000 habitants. Avec 62 homicides enregistrés officiellement en 2011, celui de la Guyane se situe à 30,1 pour 100 000. En d’autres termes, il y a quatre fois plus d’homicides en Guyane que dans la région marseillaise. En réalité, le taux d’homicide en Guyane n’est pas à rapprocher de la situation métropolitaine mais de la situation de

l’Amérique du Sud. Si l’on est certes loin du Venezuela et de la Colombie, nous sommes en Guyane à peu près au même niveau que le Brésil et le Guyana, et devant le Suriname (UNODC, 2011)³. Voilà une réalité inconnue en métropole. Et comment expliquer cette situation? Voici ce qu’écrit l’un de nos collègues canadiens qui a comparé les taux d’homicide à l’échelle internationale : « *La modélisation statistique finale montre que trois grands facteurs expliquent les variations du taux d’homicides, soit le pourcentage de jeunes dans la population, le niveau de vie tel que mesuré par le PIB et le degré d’inégalité de la redistribution des revenus* » (Ouimet, 2011). Ceci se vérifie dans le cas guyanais, *a fortiori* dans une ville comme Kourou où la grande richesse et la plus haute technologie qui se puisse concevoir voisinent avec des bidonvilles. De manière générale, nous savons que la Guyane est la plus inégale des régions françaises (Alibay, Gorgeot, 2006).

2 – Parmi les principaux phénomènes criminels, il y a bien entendu le problème de l’orpaillage clandestin en forêt, dont les conséquences sur le territoire et sur les populations environnantes sont souvent commentées dans le débat public, mais qui a aussi des implications dans les villes de la côte (où résident environ 90 % de la population guyanaise officielle) car les orpailleurs clandestins viennent s’y ravitailler, viennent y voler des voitures et viennent aussi s’y amuser et s’y enivrer dans les bars et les clubs, ce qui provoque des bagarres très violentes et des accidents de la route liés à l’alcoolémie. Par ailleurs, l’orpaillage est à l’origine de toute une série de trafics illicites : trafics de

³ Voir le graphique 4 dans les annexes.

marchandises, de carburants, de stupéfiants et d'armes ainsi que trafics d'êtres humains. C'est donc en réalité un problème majeur.

3 – Derrière cette question de l'orpaillage qui est bien connue (mais persistante malgré les opérations « Anaconda » puis « Harpie » menées par les militaires depuis 2002), Il existe aussi des problèmes de trafics de drogue qui sont du coup moins connus ou moins visibles politiquement et médiatiquement alors qu'ils sont sans doute plus importants pour la vie quotidienne dans les villes et villages de la côte. Selon les rapports de l'Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies, « *La Guyane est une région, relativement jeune, en matière d'usage de substances, mais de caractère explosif, marquée par l'arrivée du crack, dans les années 1985-1990* ». Le rapport ajoutait il y a dix ans : « *En dépit d'actions renforcées, mais encore de caractère récent, des actions de répression, la Guyane conserve une allure de « scène ouverte » de vente et de consommation de substances, essentiellement cannabis et crack, mais tous les produits sont disponibles et accessibles, sans trop de difficultés. L'ensemble des prix est faible, certes pour le crack et le cannabis, mais aussi pour tous les produits existants* » (OFDT, 2002). Enfin, toujours au début des années 2000, l'Office central de répression du trafic international des stupéfiants (OCRTIS) présentait la Guyane comme une plaque tournante du trafic de cocaïne à destination des Antilles mais aussi de l'Europe. Or, sur tous ces problèmes, d'après nos interlocuteurs, il ne semble pas que la situation ait beaucoup changé en dix ans.

4 – Il existe également une forte prostitution en Guyane et qui est peut-être de plusieurs types. Il y a sans doute à la fois de la prostitution organisée, avec des filières venues d'autres pays d'Amérique Latine, mais il y a aussi une prostitution spontanée, locale, liée à la misère et à la toxicomanie.

5 – Le problème de l'alcoolisation n'est pas spécifique à la Guyane, et il est pour partie lié, ici comme ailleurs, à la misère. Toutefois, ce problème semble peu traité par les pouvoirs publics puisque nous avons pu vérifier sur le terrain que des mineurs peuvent se procurer très facilement de l'alcool fort dans les petits commerces, en toute illégalité. Or l'on sait que l'alcool fait des ravages autant sinon plus que le crack, *a fortiori* si on mélange les deux. L'alcool est un désinhibiteur, qui facilite les passages à l'acte violents.

6 – La question des armes à feu mérite également un point particulier dans la discussion. Outre les trafics dont nous venons de parler en liaison avec le banditisme des orpailleurs clandestins, nous avons été surpris d'apprendre que la Guyane est le seul département français où il n'y a pas besoin d'un permis de chasse pour posséder une arme. Du coup, il semble qu'une grande quantité de la population possède un fusil de chasse, ce qui ne peut que dramatiser l'issue des conflits interpersonnels. Par ailleurs, ces armes peuvent aussi être volées lors des cambriolages (que l'on a vu très nombreux), donc être possédées ensuite par les cambrioleurs et faire encore d'autres dégâts.

7 – La question du travail clandestin est fort complexe. Entendons par là que, contrairement aux propos de type « café du commerce » que l'on peut aisément entendre dans le débat public local, les clandestins ne viennent pas seulement en Guyane parce que le niveau de prestations sociales ou de couverture médicale est meilleur en France par rapport au Brésil ou au Suriname voisins. Il y a aussi (et parfois localement surtout) des clandestins qui viennent parce qu'ils sont appelés et employés au noir par des entreprises guyanaises, le tout dans un contexte d'explosion démographique et donc de très fort dynamisme du marché, notamment pour les entreprises du bâtiment et travaux publics (BTP). Sur le terrain, nous avons vu partout le long de la côte des chantiers de construction de logements sociaux et de bâtiments publics (notamment d'écoles). Et nous avons entendu des gendarmes et des policiers nous dire leur certitude que nombre de ces chantiers employaient des clandestins mais qu'ils avaient pour consigne de ne pas y regarder de trop près. Il nous semble qu'il y a ici une hypocrisie politique ancienne dont pâtissent les Guyanais⁴.

III.2. Du côté des politiques de sécurité, de prévention et de justice, quatre constats

1 – Se pose un double problème d'effectifs du côté de la répression, d'abord en ce qui concerne la gendarmerie, ensuite pour la justice.

Le problème ne se situe pas globalement du côté de la police nationale, qui s'occupe uniquement de Cayenne (en dehors des missions des Douanes et de la Police de l'Air aux Frontières), et même si les policiers regrettent que le ministère de l'Intérieur n'ait cessé ces dernières années de remplacer les fonctionnaires de police par des contractuels (les Adjoints de sécurité [ADS]) précaires et moins formés. Le problème se situe essentiellement du côté de la gendarmerie nationale. Et le problème n'est pas à notre sens la quantité globale de militaires mais la relative inadéquation du type de gendarmes engagés dans la lutte contre la délinquance. Il y a beaucoup (trop) de gendarmes mobiles en Guyane, c'est-à-dire de professionnels du maintien de l'ordre. Y sont en effet stationnés 6 escadrons de gendarmes mobiles, quasiment aussi nombreux que les effectifs de la gendarmerie départementale⁵. Cette disproportion des forces de maintien de l'ordre ne s'explique pas par un climat de tensions sociales et politiques qui menacerait l'ordre public voire l'unité nationale, loin s'en faut. Les scènes d'émeutes ou de manifestations dégénérant en « casse » comme en novembre 1996 demeurent sporadiques et d'ampleur très limitée, et la Guyane n'en a plus connu de telles depuis 16 ans maintenant. Cette disproportion s'explique en réalité surtout par la présence du site aérospatial de Kourou qui est une véritable vitrine économique et militaire pour la France. Dès lors, disons les choses : n'est-ce pas un anachronisme et un luxe d'Etat qui coûtent cher à la

⁴ Ceci semble indiquer que la « longue phase, sinon de laxisme, du moins de tolérance de la part des institutions républicaines dans l'application de la justice et du droit », dont parlait déjà le rapport Merle en 1997, n'est pas tout à fait terminée. On en trouvera aussi de nombreuses illustrations dans le rapport Auvergnon (2003, p. 27 et suivantes).

⁵ Les départementaux seraient environ 470, les mobiles environ 450 (source : <http://www.guyane.pref.gouv.fr/le-commandement-de-la-gendarmerie-en-guyane-comgend/>).

population guyanaise ? Car les priorités devraient bien plutôt être d'une part la lutte contre la petite et moyenne délinquance, d'autre part la lutte contre la criminalité organisée. Ainsi, c'est la gendarmerie départementale qui se trouve en sous-effectifs compte tenu des difficultés qu'elle affronte. C'est dans les brigades départementales, mais aussi dans les brigades et la section de recherches, qu'il faudrait davantage de personnel, pour faire de la police judiciaire⁶.

Enfin, il existe un problème global, très important et récurrent dans les moyens surtout humains de la justice. Interpeller les gens et résoudre une affaire au niveau police ou gendarmerie est une chose, traiter judiciairement l'affaire en est une autre et exécuter les décisions de justice (pour la Protection Judiciaire de la Jeunesse, le secteur associatif habilité et l'Administration Pénitentiaire) encore une autre. Nous ne connaissons pas toutes les raisons du sous-dimensionnement particulier de la justice en Guyane⁷ mais il paraît évident aux dires des professionnels rencontrés. Et la perspective de l'ouverture d'une cour d'appel à Cayenne ne résoudra pas ce problème qui semble structurel. Il est pourtant bien connu. En 2011, la mission de deux sénateurs (Cointat, Frimat, 2011) l'avait clairement établi : la justice en Guyane tourne à plein régime, le tribunal correctionnel tient des audiences tous les jours avec un volume de quelque 30 000 affaires par an (ce qui est énorme), la cour d'assises organise plus de soixante procès criminels par an, soit plus d'un par semaine en moyenne. Pour

tenter d'apurer le contentieux pénal, la justice délaisse le contentieux civil alors qu'il est en effet « le plus important pour le quotidien de la population ». La pénurie d'effectifs est telle (il manque tout simplement 50 % du personnel), chez les magistrats comme les greffiers, que le Procureur de la République estimait devant la mission sénatoriale que « le service public de la justice ne peut plus être assuré ». Si les mots ont un sens, ceux-là sont lourds ! La liste des dysfonctionnements et des cercles vicieux enclenchés est dès lors très longue : délais de jugement exorbitants, usage abusif de la comparution immédiate et des alternatives aux poursuites, abandon de certains contentieux trop complexes (la délinquance économique et financière, l'habitat illégal, le travail au noir...), retards considérables dans la signification des jugements et taux anormalement élevé d'inexécution des peines, démotivation des partenaires (à commencer par les gendarmes et les policiers qui se disent fatalement « à quoi bon ? »). Ajoutons enfin l'incapacité, faute de temps, de développer d'autres formes de justice qui sont pourtant fondamentales pour la prévention et la médiation des conflits interpersonnels et intergroupes dans une société pluriethnique et pluriculturelle comme la Guyane : l'accès aux droits, la médiation, en deux mots la justice de proximité (Peyrat & Gougis-Show Chine, 1998).

2 – Ensuite, il existe aussi des problèmes de dynamisme des politiques publiques et d'effectifs du

⁶ Nous n'abordons pas ici d'autres problèmes secondaires mais parfois non négligeables comme celui des emplacements des postes de police et de gendarmerie et comme celui des équipements et des budgets de fonctionnement de ces forces de police et de gendarmerie (par exemple la question du rationnement de l'essence, alors que le territoire à couvrir est immense).

⁷ L'une de ces raisons est cependant claire quoique peu avouable pour les pouvoirs publics : c'est la grande difficulté de recrutement de fonctionnaires métropolitains acceptant une affectation en Guyane même pour un très petit nombre d'années et malgré les primes salariales. Tous nos interlocuteurs nous l'ont confirmé.

côté de la prévention et de l'accompagnement social et médico-psychologique. Rappelons à cet égard que la prévention ne s'oppose pas à la répression. Cette dernière est indispensable mais elle n'est que le traitement de l'urgence, le traitement des problèmes une fois qu'ils sont déjà là. Or il faut aussi anticiper, essayer d'agir sur le fond et dans la durée. Or les acteurs que nous avons rencontrés constatent des problèmes d'effectifs dans le travail social en général, dans l'encadrement éducatif et l'insertion professionnelle de la jeunesse en particulier. L'un de nos interlocuteurs nous a par exemple expliqué que « *le manque d'ambition dans la mise en place de dispositifs d'insertion, de formation est bien réel et conduit souvent les jeunes soit à abandonner une scolarité soit à la poursuivre hors du territoire et une fois qualifié à trouver du travail en métropole ou aux Antilles faute d'emplois en Guyane* ». Il a ajouté aussi cet exemple actuel : « *le Centre de Formation des Apprentis n'a pas pu ouvrir sa filière bâtiment faute de candidats alors que l'explosion de la construction est en cours* ».

Par ailleurs, les données publiques indiquent clairement que des carences de moyens existent également dans le domaine de la santé donc aussi en psychiatrie et en addictologie. Ces aspects du problème ne doivent pas être négligés. Les politiques publiques de prévention, d'éducation et de participation ont besoin de s'appuyer sur des professionnels, tout comme les politiques publiques de santé. Au sein de cet ensemble complexe d'acteurs sociaux et médico-sociaux, il est avéré que les politiques de l'enfance et de la famille (en particulier l'Aide Sociale à l'Enfance) ainsi que la Prévention

spécialisée relevant du Conseil général sont particulièrement sous-dimensionnées en Guyane, ce qui constitue un handicap important dans une société en explosion démographique.

3 – En Guyane comme ailleurs, nous avons pu constater en outre que le partenariat est un joli mot mais qu'il n'est encore souvent qu'une coquille vide ou peu s'en faut. Il existe quantité de services publics et parapublics et au moins quatre niveaux de gouvernance (Etat, région, département et communes). Mais comment travaillent-ils ensemble ? Pas de manière satisfaisante selon nos interlocuteurs, souvent en s'épuisant dans des actions insuffisamment informées, insuffisamment partenariales, insuffisamment coordonnées. La bonne gouvernance suppose au contraire la capacité à bâtir dans la durée et dans la vie quotidienne des partenariats permettant d'une part de mieux gérer les urgences et les crises lorsqu'elles se présentent, d'autre part d'inventer des politiques communes permettant de diagnostiquer, d'anticiper, de prévenir. Enfin, seul le vrai partenariat peut permettre d'atténuer le problème du *turn-over* des fonctionnaires d'Etat en intégrant les nouveaux venus dans des dynamiques collectives préexistantes. Nous n'avons constaté rien de tel en Guyane, mais le fait n'est pas propre à la Guyane, il est général (Gautron, 2010 ; Mucchielli, 2013).

4 – Enfin, plusieurs des acteurs institutionnels rencontrés déplorent la faiblesse et l'éclatement du tissu associatif (parlant de « *saupoudrage de subventions* » en direction de « *petites associations où chacun essaye de tirer la couverture à soi* »), lors

même que quantité de politiques publiques (notamment dans le domaine de l'éducation, de la prévention, de l'insertion et de la politique de la ville) ont besoin de s'appuyer sur des réseaux associatifs forts pour exercer leurs missions. Ceci également mériterait un approfondissement. Suggérons simplement ici que cela signifie sans doute aussi que, derrière la tendance qu'ont beaucoup de Guyanais à classer les gens en fonction de leurs origines, à parler d'« ethnies » ou de « communautés » et à percevoir des groupes fortement fermés sur eux-mêmes, il y a peut-être en réalité peu de fonctionnement communautaire ou de cohésion dans les groupes dits d'origine commune, peu de cohésion dans les quartiers pourtant par ailleurs très nettement identifiables que l'on voit notamment dans l'espace urbain et en particulier à Kourou⁸. Ceci renvoie à des analyses plus profondes de la Guyane, de son histoire et de ses difficultés identitaires (Mam Lam Fouck, 1997 ; Jolivet, 1989 ; Collomb, Jolivet, 2008), ainsi par ailleurs qu'à des analyses qu'il faudrait approfondir en termes de ségrégation urbaine. Et ceci nous permet de faire la transition avec la dernière partie de notre analyse qui porte sur certains problèmes de fond de *la société guyanaise*.

IV. Des problèmes de fond, qui conditionnent l'avenir de la société guyanaise

Là encore, nous ne prétendons certes pas épuiser le sujet et beaucoup de choses nous ont certainement échappées dans cette première approche. Nous nous contentons donc de lister six problèmes qui nous

semblent essentiels.

1 – La Guyane est un territoire spécifique. En termes simples, c'est la France mais en même temps ce n'est pas la France, plutôt l'Amérique latine. C'est 730 kilomètres d'une frontière faite de fleuves et de jungle avec l'un des états les plus pauvres du Brésil (Samson, 2012). Dès lors l'on ne saurait y calquer, y plaquer, le droit commun métropolitain. Ceci semble fonctionner souvent comme une fiction administrative. La question dès lors se pose : ne faudrait-il pas assumer d'adapter le fonctionnement des services de l'Etat et peut-être même envisager dans certains cas des politiques dérogatoires au droit commun parce que la configuration géographique, humaine et sociale l'impose. Le territoire présente de véritables spécificités, par rapport non seulement à la métropole mais également aux autres DOM qui sont tous des îles et même de petites îles.

11

2 – La Guyane a un problème de contrôle de l'immigration clandestine dans des proportions inédites en France. Nous ne sommes pas en mesure d'en dire beaucoup plus à ce stade, sinon pour répéter que cette question est beaucoup plus compliquée que ce que l'on entend couramment dire, qu'il existe de nombreuses catégories d'immigrés clandestins et de nombreuses raisons à leur clandestinité. Parmi les multiples conséquences de cette très forte immigration clandestine, les professionnels rencontrés nous ont exposé des situations rares mais bien réelles d'abandon éducatif (parents physiquement absents du

⁸ Sur les façons traditionnelles de classer les groupes « ethniques » dans leur rapport à la violence, cf. Chérubini (1985).

domicile familial voire même du territoire, fratries « dirigées » par un aîné parfois encore mineur lui-même) qui semblent poser de sérieux problèmes. Mais pour revenir à un propos général, l'ampleur de cette immigration ne rend sans doute que plus criant le besoin certes d'une politique de contrôle de l'immigration clandestine, mais plus encore (car les limites de la précédente sont trop évidentes) d'une politique d'accueil et d'une politique d'intégration conçues et financées à un niveau global et partenarial même si nécessairement mises en œuvre par l'échelon administratif le plus fin : les communes.

12 3 – La Guyane est confrontée à une véritable explosion démographique qui est unique en son genre en France, y compris de nouveau en comparaison avec les autres DOM (Breton et al. 2009). Là non plus, nous ne pouvons pas en dire beaucoup plus, nous le constatons simplement, après beaucoup d'autres. Remarquons simplement qu'il s'agit d'une réalité humaine qui ne saurait être traitée uniquement de façon administrative et technique. Il ne s'agit pas seulement de compter le nombre de places que l'on peut ouvrir dans les écoles et le nombre de logements que l'on va construire. Il nous semble qu'il faudrait également penser la vie sociale que l'on s'apprête à construire au fur et à mesure que les enfants grandissent, et se demander de manière générale quelle société se construit sous nos yeux.

4 – La Guyane (comme d'autres DOM) est confrontée à un problème majeur et central de développement économique. Là aussi, nous ne découvrons rien : le rapport Merle (1998) comme le rapport Taubira (2000) parlaient il y a une douzaine d'années d'une

« économie de comptoir » ; les économistes parlent d'une « croissance sans développement » et d'une « économie de transferts » (Victor, 2007), d'un « pays riche aux potentialités immenses » où « paradoxalement, le sous-développement reste latent » (Roselé Chim, 2007). Faisons part cependant de notre propre étonnement devant ce qu'il faut bien appeler un état de sous-développement sur le plan économique. En faisant des courses dans un supermarché, nous avons constaté par exemple que nous achetions de la viande de bœuf provenant du Brésil, envoyée en métropole pour être un peu travaillée puis revenue en Guyane pour y être consommée en étant vendue au final nettement plus cher que si cette viande avait été achetée ici directement au Brésil. Certains de nos interlocuteurs locaux nous ont cité le cas de pratiques bancaires consistant à accorder très facilement des crédits pour l'achat de biens de consommation mais en revanche refusant de prêter de l'argent pour des projets de création d'entreprise. Sur le terrain, nous avons constaté que certains équipements publics fonctionnent parfois très mal parce que le matériel a bien été installé mais qu'au moindre incident technique la compétence en matière de maintenance doit venir de métropole ou des Antilles. Elargissons la question et prenons connaissance des données économiques de l'INSEE qui indiquent que la Guyane importe presque douze fois plus de biens qu'elle n'en exporte (ce qui est le cas, dans des proportions différentes, de bien des DOM). Sans verser dans les théories du complot, il serait légitime de se demander s'il n'existerait pas, quelque part, des volontés de ne pas donner davantage d'autonomie de développement

économique à la région. Quoi qu'il en soit de la réponse à cette question (que beaucoup de nos interlocuteurs se posent ici), le problème est bien réel, et massif. Citons par exemple le sénateur-maire de Kourou, Jean-Etienne Antoinette, qui écrivait le 28 juin 2012 dans le journal *Libération*, à l'occasion de la question des forages pétroliers : « *Dans l'histoire de la Guyane, sans remonter jusqu'au temps des plantations, les exemples plus récents de l'or, des ressources génétiques, du puits de carbone, de la crevette, du vivaneau, ou même du spatial, montrent que la Guyane est une localisation pour plusieurs activités économiques d'importance, mais jamais le territoire même de ces activités, les intérêts principaux de ceux qui les commandent étant toujours ailleurs. Dès lors, c'est bien la raison du plus fort entre Etats, lobbys, grands groupes, qui sera toujours la meilleure. Et cela se reproduira, si l'on n'écoute pas les élus, les acteurs économiques et les populations* ».

5 – Les conséquences de cette situation économique sont très lourdes. L'un des premiers chiffres qui surprend l'observateur débarquant en Guyane est en effet celui du chômage et même plus précisément du chômage des jeunes. Et, plus largement encore, en terme d'insertion socio-économique de la jeunesse, donc en terme d'avenir de la société guyanaise, cet observateur ne peut qu'être frappé par ce que nous pourrions appeler *le désastre des trois 50 %*. Quelles sont les conséquences pour une société de compter à la fois environ 50 % de la population qui a moins de 25 ans, environ 50 % de jeunes qui sortent du système scolaire sans aucun diplôme⁹ et un taux de chômage

des jeunes qui est d'environ 50 % lui aussi ? Comment la précarité (parfois la misère), le désespoir, l'absence d'avenir, le fatalisme, le désinvestissement scolaire, la perte de confiance dans toutes les institutions, voire parfois le discrédit des institutions et de leurs normes, pourraient-ils ne pas influencer directement sur les problèmes de délinquances dont nous discutons ici ? Comment s'étonner que tant de gens se noient dans les drogues et dans l'alcool ? Comment s'étonner que tant de personnes agissent comme si elles n'avaient rien à perdre si, de fait, elles n'ont rien à perdre ? Comment s'étonner que leurs enfants aient intégré cette donnée et enfreignent parfois très jeunes les normes ordinaires de la vie sociale ? Quelle hypocrisie y a-t-il en réalité à s'étonner de cela ?

6 – Pour finir, il nous semble qu'il existe au moins deux défis majeurs d'avenir pour la Guyane qui sont d'une part le développement économique et le partage des richesses, d'autre part le vivre-ensemble, la construction d'une identité commune et d'un destin commun. Prenons à nouveau l'exemple de Kourou que nous avons arpentée pendant quelques jours, ville où l'on a du mal à apercevoir un centre, à apercevoir un sentiment d'appartenance, une identité, une solidarité entre les gens (autre qu'une solidarité d'exaspération, comme lors de ces Assises de la sécurité) et à apercevoir aussi un partage de la richesse générée par cette dernière singularité de la Guyane et de la ville de Kourou qui est bien entendu le centre spatial. De cette activité exceptionnelle, comme par ailleurs et plus largement des ressources naturelles exceptionnelles de ce territoire, quelles richesses, quels usages et quels bénéfices collectifs sont retirés par les Guyanais ?

13

⁹ Sans compter les quelque 5 000 enfants qui ne seraient pas scolarisés en primaire chaque année, nous apprend l'un de nos interlocuteurs locaux.

Bibliographie

- ALIBAY N., FORGEOT G. (2006), « Évaluation de la pauvreté dans les départements d'outre-mer à partir de l'enquête Budget de famille 2001 », in *Rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, 2005-2006*, p. 389-416.
- ANTOINETTE J.-E. (2012), « Forage pétrolier en Guyane : il est temps de penser enfin à l'avenir du territoire », *Libération*, 28 juin 2012.
- AUVERGNON P. (2003), *Société, conflits et relations de travail en Guyane : de quelques discours sur les faits et les causes*, Paris, Institut National du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.
- BRETON D., CONDON S., MARIE C.-V., TEMPORAL F. (2009), « Les départements d'Outre-Mer face aux défis du vieillissement démographique et des migrations », *Population et sociétés*, n°460.
- CALMONT A. (2012), « La forêt guyanaise, entre valorisation et protection des ressources écosystémiques », *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Hors-série 14 | septembre 2012. URL : <http://vertigo.revues.org/12402>
- 14 CARDE E. (2009), « Le système de soins français à l'épreuve de l'outre-mer : des inégalités en Guyane », *Espace populations sociétés* [En ligne], 2009/1. URL : <http://eps.revues.org/index3638.html>
- CHERUBINI B. (1985), « L'espace du désordre. Anthropologie de l'agression et de la violence dans une la ville de Cayenne », *Equinoxe*, n°20, p. 23-52.
- COINTAT C., FRIMAT B. (2011), *Guyane, Martinique, Guadeloupe : L'évolution institutionnelle, une opportunité, pas une solution miracle*, Paris, Sénat, Rapport d'information n° 410 (Commission des Lois).
- COLLECTIF CRPV (2010), *La prévention de la délinquance dans les Antilles et en Guyane*, Actes du séminaire de Cayenne, 27 et 28 mai 2010.
- COLLOMB G., JOLIVET M.-J. (2008), *Histoires, identités et logiques ethniques : Amérindiens, Créoles et Noirs Marrons en Guyane*, Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques.
- GAUTRON V. (2010), « La coproduction locale de la sécurité en France : un partenariat interinstitutionnel déficient », *Champ pénal/Penal field* [En ligne], Vol. VII | 2010. URL : <http://champpenal.revues.org/7719>
- HORATIUS-CLOVIS H. (2011), « Projections de population à l'horizon 2040. Plus d'un demi-million de Guyanais », *Premiers résultats. INSEE Guyane*, n°71.
- INSEE (2010), *Tableaux économiques régionaux de la Guyane*, Cayenne, INSEE.
- JOLIVET M.-J. (1989), *La question créole. Essai de sociologie sur la Guyane française*, Paris, éditions de l'Office de la recherche scientifique et technique d'Outre-mer.
- JOSEPH-AFFANDI E. (1999), « Sécurité et prévention à Kourou. La tentation militaire et l'enjeu de l'intégration », *Annales de la recherche urbaine*, n°83-84, p. 41-52.

- LE GOAZIOU V., MUCCHIELLI L. (2009), *La violence des jeunes en question*, Nîmes, éditions Champ Social.
- LINARD A. (1997), « Derrière Kourou, la misère : signaux d'alarme en Guyane », *Le Monde Diplomatique*, n°514 (janvier), p. 22.
- MAY A. (2007), *Guyane française. L'or de la honte*, Paris, Calmann-Lévy.
- MAM LAM FOUCK S. (dir.), (1997), *L'identité guyanaise en question*, Matoury, éditions Ibis Rouge.
- MAM LAM FOUCK S. (dir.), (2007), *Comprendre la Guyane d'aujourd'hui. Un département français dans la région des Guyanes*, Matoury, éditions Ibis Rouge.
- MEDEA L. (2011), *La délinquance juvénile à La Réunion*, Sainte-Clothilde, Zarlou éditions (préface L. MUCCHIELLI).
- MERLE J.-F. (1998), *Guyane 97 : état des lieux et propositions*, Paris, La Documentation française.
- MUCCHIELLI L. (2010), « Les techniques et les enjeux de la mesure de la délinquance », *Savoir/Agir*, n°14, p. 93-102.
- MUCCHIELLI L. (2011), *L'invention de la violence. Des peurs, des chiffres, des faits*, Paris, Fayard.
- MUCCHIELLI L. (2013), « Les politiques de sécurité et de prévention, du national au local », in LAU E. (dir.), *L'état de la France, 2013-2014*, Paris, La Découverte.
- MUCCHIELLI L., Le Goaziou V. (2007), *Quand les banlieues brûlent. Retour sur les émeutes de novembre 2005*, Paris, La Découverte, 2^{ème} édition.
- OFDT (2002), *Les produits en Guyane*, Paris, Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies, dispositif TREND.
- OUIMET Marc (2011), « Un monde d'homicides », *Champ pénal/ Penal field* [En ligne], Vol. VIII | 2011. URL : <http://champpenal.revues.org/7966>
- PEYRAT D., GOUGIS-SHOW CHINE M.-A. (dir.), 1998, *L'accès au droit en Guyane*, Petit Bourg, éditions Ibis Rouge.
- ROBERT Ph., ZAUBERMAN R., MICELI L., NEVANEN S., DIDIER E. (2010), « The victim's decision to report offenses to the police in France », *International Review of Victimology*, 17, 179-207.
- ROSELET CHIM P. (2007), « Les déséquilibres de développement par la migration et l'informel en Guyane », in MAM LAM FOUCK S. (dir.), *Comprendre la Guyane d'aujourd'hui*, Matoury, éditions Ibis Rouge, 269-293.
- SAMSON M. (2012), *Une frontière française*, Marseille, Wildproject.
- SENAT (2011), *Rapport d'information fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées à la suite d'une mission effectuée du 15 au 19 décembre 2010 en Guyane*, Paris, Sénat.
- TAUBIRA C. (2000), *L'or en Guyane. Eclats et artifices. Rapport à Monsieur le Premier ministre*, Paris, La Documentation française.
- UNODC (2011), *Global Study on Homicide. Trends, Contexts, Data*, Vienne, United Nations Office on Drugs and Crime.
- VICTOR J.-B. (2007), « Fondements du fonctionnement de l'économie de la Guyane et développement », in MAM LAM FOUCK S. (dir.), *Comprendre la Guyane d'aujourd'hui*, Matoury, éditions Ibis Rouge, 203-215.

Annexes : données statistiques

I. Les données de la police et de la gendarmerie

Tableau 1 : Comparaison des 4 DOM, avec la Corse et la France métropolitaine

	Taux d'infractions pour 10 000 habitants - 2011					
	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Corse	France métropolitaine
Atteintes volontaires à l'Intégrité physique	132,4	130,4	150,6	79,6	55,1	74,9
Atteintes aux biens	363,5	275,1	343,6	219,0	260,2	343,6
Escroqueries et infractions économiques et financières	56,7	38,5	83,3	34,8	81,5	56,0
Criminalité organisée et délinquance spécialisée *	11,5	8,5	28,2	1,5	10,9	4,6
Interventions pour différends familiaux	22,1	22,7	44,7	33,6	19,7	34,9
Infractions révélées par l'action des services	88,8	95,0	794,7	34,2	80,2	61,2
Infractions routières	73,0	66,0	62,8	42,1	63,9	48,6

Source : ministère de l'Intérieur, 2011. Calculs de l'auteur

* Criminalité organisée et délinquance spécialisée : homicides commis entre malfaiteurs, extorsions (y compris lors d'enlèvements), trafics de véhicules volés et de faux documents, vols qualifiés, évasions violentes, trafics d'armes et associations de malfaiteurs (en liaison avec ces infractions).

Tableau 2 : Détail des atteintes volontaires à l'intégrité physique (taux pour 10 000 hab. - 2011)

	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Corse	France métropolitaine
Violences physiques non crapuleuses	70,5	74,3	82,8	48,5	28,4	38,7
Violences physiques crapuleuses	34,2	24,2	44,3	10,8	8,1	19,4
Violences sexuelles	4,5	5,4	7,2	5,1	2,6	3,8
Menaces de violences	23,1	26,6	16,3	15,3	15,9	13,0
Atteintes volontaires à l'Intégrité physique	132,4	130,4	150,6	79,6	55,1	74,9

Source : ministère de l'Intérieur, 2011. Calculs de l'auteur

Tableau 3 : Détail des atteintes aux biens (taux pour 10 000 hab. - 2011)

	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Corse	France métropolitaine
Atteintes aux biens	363,5	275,1	343,6	219,0	260,2	343,6
Vols à main armée (armes à feu)	6,3	5,0	8,6	0,2	2,3	0,9
Vols avec violences sans armes à feu	27,7	19,2	35,4	10,6	5,4	18,4
Vols avec entrée par ruse	2,6	0,8	3,0	0,6	0,7	1,4
Cambriolages	99,2	65,3	79,6	33,2	34,3	53,4
Vols liés à l'automobile et aux 2 roues à moteur	88,5	76,1	75,9	66,1	79,2	88,4
Vols simples au préjudice des particuliers	92,5	67,1	99,7	61,3	78,5	98,6
Autres vols simples (à l'étalage, chantiers, etc...)	13,3	15,3	18,4	13,8	13,2	27,8
Destructions et dégradations de biens	33,4	26,4	22,9	33,3	46,4	54,7

17

Source : ministère de l'Intérieur, 2011. Calculs de l'auteur

Tableau 4 : Détail des infractions révélées par l'action des services (taux pour 10 000 hab. - 2011)

	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Corse	France métropolitaine
Infractions révélées par l'action des services	88,8	95,0	794,7	34,2	80,2	61,2
Recels	10,0	7,0	10,8	5,2	5,3	5,8
Proxénétisme	0,1	0,0	0,2	0,0	0,1	0,1
Infractions à la législation sur les stupéfiants	34,5	47,8	36,0	19,9	23,9	29,5
Débites de boissons, alcool, tabac	1,2	0,3	0,2	0,3	0,6	0,2
Délits à la police des étrangers	22,2	17,0	702,3	1,7	23,8	14,9
Port ou détentions d'armes prohibées	11,2	16,3	8,0	3,7	7,9	5,5
Atteintes à l'environnement	0,6	0,5	9,3	0,5	2,8	0,5
Chasse et pêche	0,1	0,1	3,2	0,6	1,3	0,2
Faux documents d'identité	0,3	0,2	2,6	0,3	1,4	1,1
Travail clandestin	5,8	3,5	13,9	1,6	7,2	1,6
Emploi d'étranger sans titre de travail	1,5	1,5	7,1	0,1	3,2	0,5

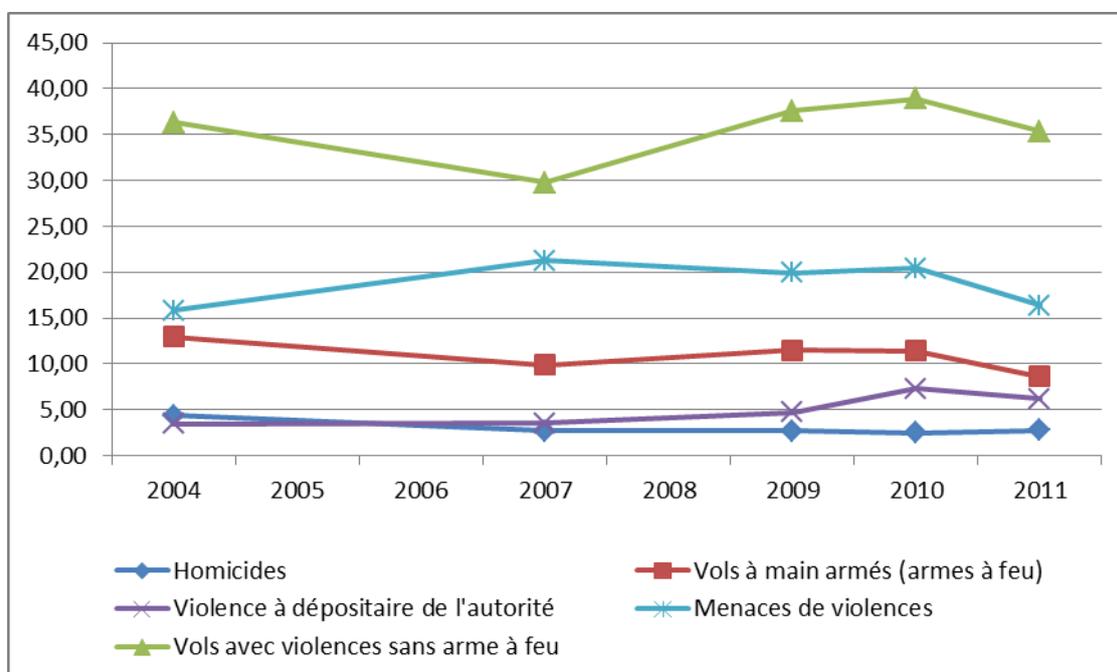
Source : ministère de l'Intérieur, 2011. Calculs de l'auteur

Tableau 5 : Evolution des taux d'infractions (pour 10 000 hab.) en Guyane (2004, 2007, 2009-2011)

	2004	2007	2009	2010	2011
Population	204 498	213 029	224 469	224 469	224 469
Homicides	4,35	2,72	2,72	2,49	2,76
<i>dont homicides et tentatives d'homicides pour d'autres motifs</i>	<i>3,52</i>	<i>2,39</i>	<i>2,41</i>	<i>2,05</i>	<i>2,49</i>
<i>dont homicides commis contre enfants de moins de 15 ans</i>	<i>0,05</i>	<i>0,00</i>	<i>0,04</i>	<i>0,04</i>	<i>0,00</i>
<i>dont homicides et tentatives d'homicides pour voler ou à l'occasion de vols</i>	<i>0,68</i>	<i>0,33</i>	<i>0,22</i>	<i>0,31</i>	<i>0,18</i>
<i>dont règlements de compte entre malfaiteurs</i>	<i>0,10</i>	<i>0,00</i>	<i>0,04</i>	<i>0,09</i>	<i>0,09</i>
Vols à main armé (armes à feu)	12,96	9,86	11,49	11,40	8,60
Vols avec violences sans arme à feu	36,33	29,76	37,60	38,89	35,37
<i>dont vols avec arme blanche</i>	<i>6,16</i>	<i>6,52</i>	<i>9,58</i>	<i>7,57</i>	<i>5,21</i>
<i>dont vols avec violence sans arme</i>	<i>30,17</i>	<i>23,24</i>	<i>28,02</i>	<i>31,32</i>	<i>30,16</i>
Violence à dépositaire de l'autorité	3,47	3,52	4,72	7,26	6,15
Menaces de violences	15,84	21,26	19,96	20,40	16,35

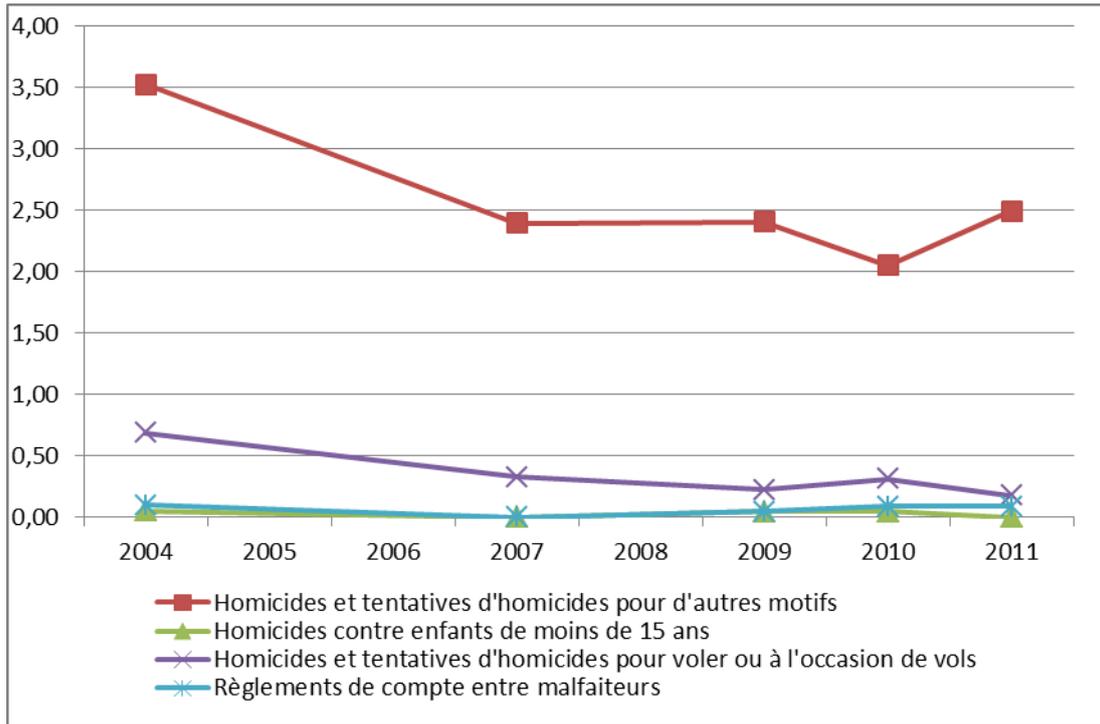
Source : ministère de l'Intérieur, 2011. Calculs de l'auteur

Graphique 1 : Taux d'infractions à caractère violent (pour 10 000 habitants) en Guyane



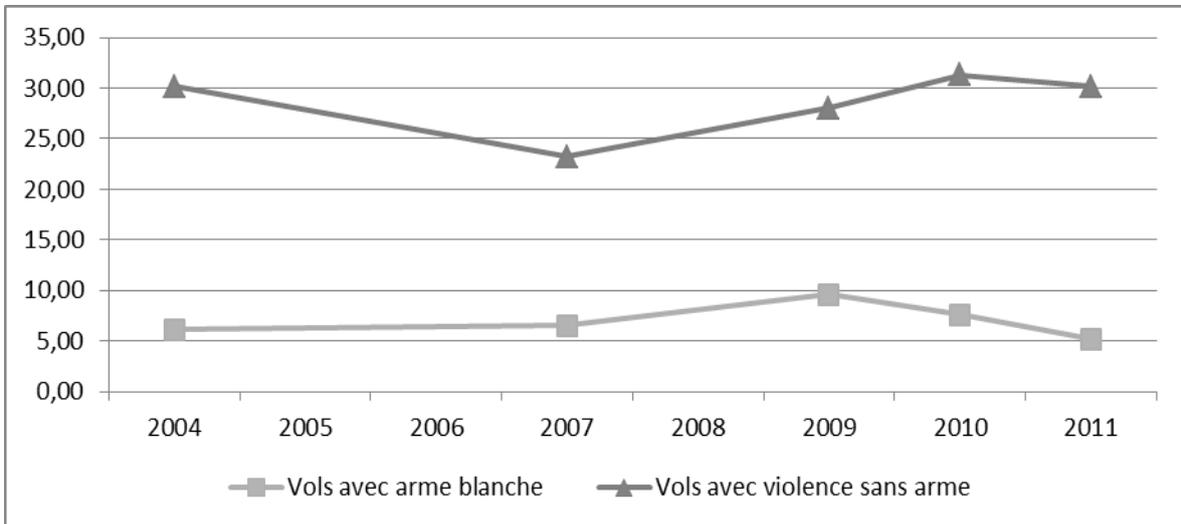
Source : ministère de l'Intérieur, 2011. Calculs de l'auteur

Graphique 2 : Détail des taux d'homicides pour 10 000 habitants en Guyane



Source : ministère de l'Intérieur, 2011. Calculs de l'auteur.

Graphique 3 : Détail des taux des vols avec violence pour 10 000 habitants en Guyane



Source : ministère de l'Intérieur, 2011. Calculs de l'auteur.

Tableau 6 : les taux de délinquances selon les circonscriptions de gendarmerie et de police en Guyane

Taux infraction en pour 10 000	2011			
	Kourou	Matoury	St Laurent du Maroni	CSP Cayenne
Population	41945	54508	70297	57047
Atteintes volontaires à l'Intégrité physique	151	135	64	265
Violences physiques non crapuleuses	90	86	36	129
Violences physiques crapuleuses	44	22	16	101
Violences sexuelles	5	8	6	9
Menaces et violences	13	19	7	26
Atteintes aux biens	451	365	124	513
Vols à main armée (armes à feu)	10	8	6	11
Vols avec violences sans arme à feu	33	14	10	89
Vols avec entrée par ruse	2	3	5	2
Cambriolages	109	116	28	87
Vols liés à l'automobile et aux deux-roues à moteur	139	59	17	118
Vols au préjudice des particuliers	111	122	43	138
Autres vols simples (à l'étalage, de chantiers, etc...)	24	25	11	17
Destructions et dégradations de biens	23	18	4	51
Escroqueries et infractions économiques et financières	55	79	46	85
Escroqueries, faux et contrefaçons	29	34	14	78
Délinquance économique et financière	26	44	32	6
Infractions à la législation sur les chèques (sauf chèques volés)	0	0	0	2
Criminalité organisée et délinquance spécialisée	23	24	15	21
Infractions révélées par l'action des services	380	263	189	203
Recels	12	12	3	17
Proxénétisme	0	0	0	0
Infraction à la législation sur les stupéfiants	25	37	12	59
Débites de boisson, Alcool, Tabac	0	0	0	0
Délits à la police des étrangers	314	178	158	104
Port ou détention d'armes prohibées	8	6	2	17
Délits des courses et des jeux	0	0	0	0
Délits d'interdiction de séjour et de paraître	0	0	0	0
Atteintes à l'environnement	7	12	7	0
Chasse et pêche	2	0	1	0
Faux documents d'identité	1	1	0	1
Faux documents concernant circulation véhicules	0	0	0	0
Autres faux documents administratifs	0	1	1	1
Travail clandestin	6	13	4	3
Emploi d'étranger sans titre de travail	4	3	1	0
Marchandage - prêt de main d'œuvre	0	0	0	0

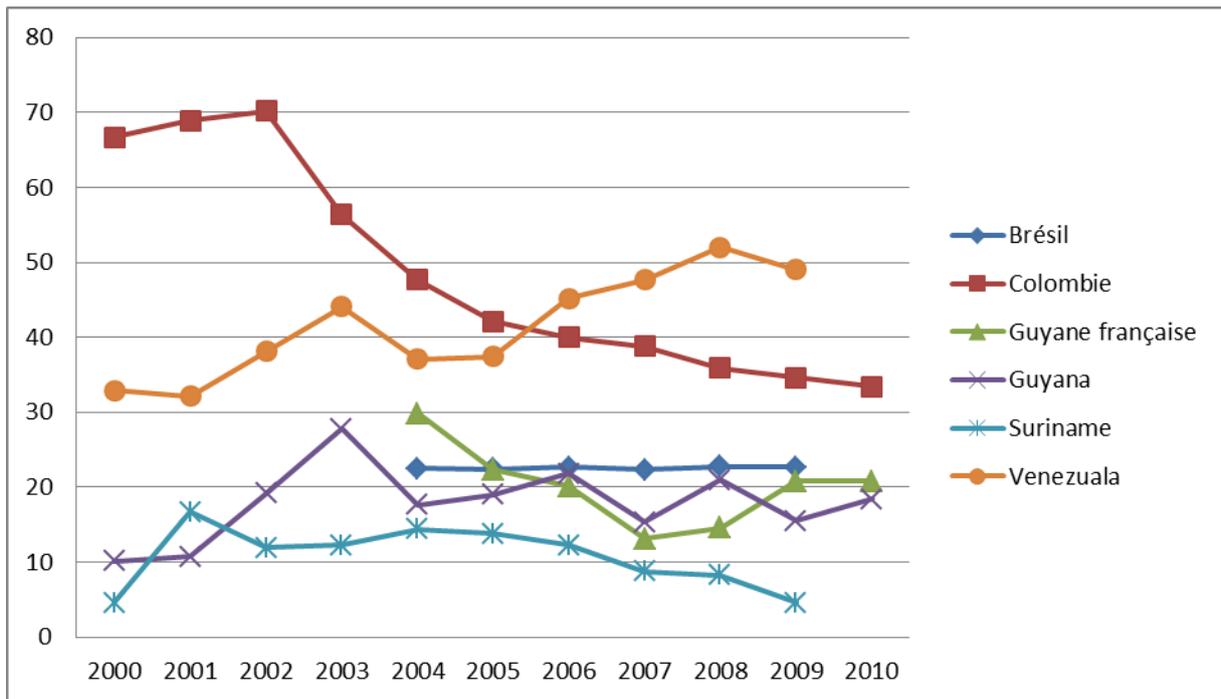
Source : ministère de l'Intérieur, 2011. Calculs de l'auteur

Tableau 7 : Comparaison entre les DOM, la Corse et la France métropolitaine des taux d'infractions en 2011, selon que l'on ajoute ou non 45 000 clandestins en Guyane

Sans les clandestins		Avec les clandestins estimés (+ 45 000)	
Atteintes volontaires à l'Intégrité physique			
Guyane	150,6	Guadeloupe	132,4
Guadeloupe	132,4	Martinique	130,4
Martinique	130,4	Guyane	125,5
Réunion	79,6	Réunion	79,6
France métropolitaine	74,9	France métropolitaine	74,9
Corse	55,1	Corse	55,1
Atteintes aux biens			
Guadeloupe	363,5	Guadeloupe	363,5
France métropolitaine	343,6	France métropolitaine	343,6
Guyane	343,6	Guyane	286,2
Martinique	275,1	Martinique	275,1
Corse	260,2	Corse	260,2
Réunion	219	Réunion	219
Escroqueries et infractions économiques et financières			
Guyane	83,3	Corse	81,5
Corse	81,5	Guyane	69,4
Guadeloupe	56,7	Guadeloupe	56,7
France métropolitaine	56	France métropolitaine	56
Martinique	38,5	Martinique	38,5
Réunion	34,8	Réunion	34,8
Criminalité organisée et délinquance spécialisée			
Guyane	28,2	Guyane	23,5
Guadeloupe	11,5	Guadeloupe	11,5
Corse	10,9	Corse	10,9
Martinique	8,5	Martinique	8,5
France métropolitaine	4,6	France métropolitaine	4,6
Réunion	1,5	Réunion	1,5

Source : ministère de l'Intérieur, 2011. Calculs de l'auteur

Graphique 4 : Evolution des homicides en Amérique du Sud entre 2000 et 2010 (taux pour 100 000 habitants)



Source : UNODC

II. Quelques caractéristiques sociodémographiques de la Guyane, comparaison à vingt ans d'écart (1990 et 2009) et comparaisons avec d'autres régions françaises

Tableau 8 : Structure par âge de la Guyane

	1990	2009
0-14 ans	34,8%	35,3%
15-24 ans	17,9%	16,3%
25-64 ans	43,3%	44,4%
65 et plus	4,0%	4,0%

Source : INSEE, RRP 2009

Tableau 9 : Les catégories socioprofessionnelles

	1990	2009
Agriculteurs exploitants	6,4%	1,8%
Artisans, commerçants, chefs entreprise	7,9%	11,0%
Cadres, professions intellectuelles sup.	6,8%	9,7%
Professions intermédiaires	15,8%	22,1%
Employés	29,0%	32,7%
Ouvriers	34,1%	22,7%

Source : INSEE, RRP 2009

23

Tableau 10 : Répartition selon le niveau de diplôme

	1990	2009
Aucun diplôme	53,9%	51,4%
CEP	6,2%	2,7%
BEPC	5,0%	4,3%
BEP - CAP	19,6%	15,4%
BAC	7,6%	11,5%
Supérieur au BAC	7,7%	14,6%

Source : INSEE, RRP 2009

Tableau 10 bis : Population non scolarisée de 15 ans ou plus par diplôme obtenu le plus élevé

	Aucun diplôme	< au baccalauréat	Baccalauréat ou équivalent	> au baccalauréat	Ensemble
Guyane	14,4%	59,5%	11,5%	14,6%	100%
Guadeloupe	2,6%	66,5%	15,1%	15,8%	100%
Martinique	1,5%	67,1%	14,1%	17,4%	100%
Bouches-du-Rhône	3,0%	54,5%	16,2%	26,4%	100%
France métropolitaine	1,9%	57,8%	15,9%	24,5%	100%

Source : INSEE, RRP 2009

Tableau 11 : Taux de chômage

	1990	2009
Taux de chômage	24.2%	20.4%

Source : INSEE

Tableau 11 bis : Part des actifs avec emploi et des actifs au chômage par tranche d'âge

	1990	1999	2009
Part des 15-24 ans actifs ayant un emploi	7,2%	3,8%	3,8%
Part des 25-49 ans actifs ayant un emploi	36%	32,7%	28,3%
Part des 50 ans et plus actifs ayant un emploi	6,3%	6,8%	8,5%
Part des actifs avec emploi chez les 15 ans et plus	49,5%	43,3%	38,7%
Part des 15-24 ans au chômage	5,6%	4,4%	4,1%
Part des 25-49 ans au chômage	9,5%	12,7%	11,2%
Part des 50 ans et plus au chômage	0,9%	1,6%	2%
Part des chômeurs chez les 15 ans et plus	15,9%	18,7%	10%
Taux de chômage (parmi les actifs*)	24,4%	30,2%	20,5%
Total population Guyane des 15 ans et plus	73 820	100 244	145 288

Source : INSEE, RRP 2009

III. Autres données sociales

Tableau 12 : Population de 2 à 25 ans par scolarisation

	Non scolarisé	Scolarisé	Ensemble
Guyane			
2 à 3 ans	62,6%	37,4%	100%
4 à 14 ans	4,1%	95,9%	100%
15 à 17 ans	10,9%	89,1%	100%
18 à 24 ans	64,1%	35,9%	100%
Guadeloupe			
2 à 3 ans	45,9%	54,1%	100%
4 à 14 ans	1,4%	98,6%	100%
15 à 17 ans	5,2%	94,8%	100%
18 à 24 ans	51,8%	48,2%	100%
Martinique			
2 à 3 ans	40,3%	59,7%	100%
4 à 14 ans	1,2%	98,8%	100%
15 à 17 ans	4,3%	95,7%	100%
18 à 24 ans	51,4%	48,6%	100%
Bouches-du-Rhône			
2 à 3 ans	50,8%	49,2%	100%
4 à 14 ans	1,6%	98,4%	100%
15 à 17 ans	4,2%	95,8%	100%
18 à 24 ans	43,5%	56,5%	100%
France métropolitaine			
2 à 3 ans	47,1%	52,9%	100%
4 à 14 ans	1,6%	98,4%	100%
15 à 17 ans	3,8%	96,2%	100%
18 à 24 ans	48,2%	51,8%	100%

Source : INSEE, RRP 2009

Tableau 12 bis : Population de 2 à 25 ans par scolarisation à Cayenne et à Kourou

	Non scolarisé	Scolarisé	Ensemble
Cayenne			
2 à 3 ans	62,3%	37,7%	100%
4 à 14 ans	3,2%	96,8%	100%
15 à 17 ans	7,3%	92,7%	100%
18 à 24 ans	54,9%	45,1%	100%
Kourou			
2 à 3 ans	54,8%	45,2%	100%
4 à 14 ans	2,4%	97,6%	100%
15 à 17 ans	9,4%	90,7%	100%
18 à 24 ans	58,1%	41,9%	100%

Source : INSEE, RRP2009

Tableau 13 : Population totale et situation quant à l'immigration

	Immigrés	Non immigrés	Ensemble
Guyane	29,7%	70,3%	100%
Guadeloupe	4,3%	95,7%	100%
Martinique	2,2%	97,8%	100%
Bouches-du-Rhône	9,8%	90,2%	100%
France métropolitaine	8,5%	91,5%	100%

Source : INSEE, RRP2009

Tableau 13 bis : Population totale et situation quant à l'immigration

	Immigrés	Non immigrés	Ensemble
Cayenne	27,5%	72,5%	100%
Kourou	31,5%	68,5%	100%

Source : INSEE, RRP2009

Tableau 14 : Résidences principales par aspect du bâti

	Habitations de fortune	Cases traditionnelles	Maisons ou immeubles en bois	Maisons ou immeubles en dur	Ensemble
Guyane	4,5%	3,9%	17,5%	74,2%	100%
Guadeloupe	0,9%	3,0%	5,2%	90,9%	100%
Martinique	1,7%	0,8%	3,1%	94,3%	100%
Bouches-du-Rhône	ND	ND	ND	ND	ND
France métrop.	ND	ND	ND	ND	ND

Source : INSEE, RRP2009

Tableau 15 : Part des bénéficiaires de la CMU en 2010 dans la population totale

	Part des bénéficiaires de la CMU de base	Part des bénéficiaires de la CMU complémentaire
Guyane	19,6 %	33,9 %
Guadeloupe	17,0 %	24,3 %
Martinique	21,1 %	27,9 %
Bouches-du-Rhône	6,5 %	9,9 %
France métropolitaine	3,0 %	5,8 %

Source : INSEE, RRP 2009

Tableau 16 : Zones urbaines sensibles (ZUS) - Comparaisons départementales

	Nombre de ZUS	Part de la population régionale en ZUS
Guyane	4	14,2 %
Guadeloupe	8	7,5 %
Martinique	6	6,1 %
Bouches-du-Rhône	29	14,4 %
France métropolitaine	717	6,8 %

Source : INSEE, RRP 2009

Tableau 16 bis : Zones urbaines sensibles (ZUS) - Comparaisons communales

	Nombre de ZUS	Part de la population communale en ZUS
Cayenne	1	30,6 %
Kourou	2	18,4 %

Source : INSEE, RRP 2009

Collection « Etudes et travaux de l'ORDCS »

N°1 (février 2012), Mucchielli L., Raquet E. et Saladino C., *Délinquances et contextes sociaux en région PACA*

N°2 (mars 2012), Regnard C., *L'histoire de la criminalité dans la région marseillaise : un état des recherches*

N°3 (avril 2012), Raffin V., *L'homicide conjugal : état des connaissances et projet de recherche en région PACA*

N°4 (mai 2012), Duport C., *Trafics de drogue à Marseille : un bilan des recherches*

N°5 (mars 2013), Mucchielli L., Raquet E. et Saladino C., *Etude des « victimations sensibles » en région PACA : violences commises au sein du ménage ou en dehors du ménage*

Observatoire Régional de la Délinquance et des Contextes Sociaux

Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme

5 rue Château de l'horloge

13094 Aix-en-Provence cedex 2

Téléphone : 04 42 52 49 40

Courriel : ordcs@msh.univ-aix.fr